



Litige avec ecole formation a distance

Par **bedelia**, le **02/02/2016** à **10:51**

Je me suis inscrite à L'IFSA Naturadis pour suivre une formation de conseiller en animalerie
rnJ'avais demandé l'aide du FONGECIF POUR PAYER CETTE formation ,si j'ai signé un
contrat avec eux avant d'attendre la décision du Fongesif c'est que je venais de retrouver un
travail avec un superbe salaire donc je pouvais payer l'école ! rnLe 12 octobre soit 1 mois et
demi après avoir signer le contrat avec l'ifsa je me fait virer de mon travail ,et le 15 octobre
j'apprend que le fongecif refuse de payer cette formation les trouvant peut fiable j'ai une
preuve par écrit . rnnE POUVANT PLUS payer cette école je demande la résiliation du contrat
mais je demande pour ne pas avoir 30% à leur devoir le cas de force majeure et bien sûr il
refuse ,leur réponses sont laconiques .Ou ils ne me répondent pas du tout ! ça dure depuis
décembre j'ai un mur de bêtises en face de moi ! rnJe n'ai pas les moyens de les payer ni
encore moins de mettre 56e par mois ! je veux que le cas de force majeure soit reconnu .Que
dois je faire ?

Par **morobar**, le **02/02/2016** à **18:46**

Bonjour, même rnQue faire ?rna) lire les milliers de discussion qui ont toutes le même
thèmernb) revoir la définition de cas de force majeure. Votre situation n' relève pas de la force
majeur car vous êtes impliqué dans les évènements.rnDéfinition, la force majeure doit:rn*
présenter un caractère imprévisible (en période d'essai la perte d'emploi n'est pas
imprévisible)rn* présenter un caractère insurmontablern* et surtout être extérieur.rnAinsi:rn*
déraper sur une plaque de verglas à St Tropez au mois d'aout sera un cas de force majeure
déraper au mois de décembre au même endroit ne le sera pas.

Par **DAVDAV**, le **18/08/2017** à **16:03**

bonjour je suis dans ton cas comme beaucoup de personnes peut tu nous dire comment c'est résolu ton litige stp?